

GIVORS MALADIES PROFESSIONNELLES

Les anciens verriers parlent “

Depuis 2002, les anciens verriers de Givors se serrent les coudes. D'abord, pour tenter de sauver leur entreprise. Puis, pour faire reconnaître l'origine professionnelle de leur(s) maladie(s). Un modèle de solidarité pour mener une bataille judiciaire de longue haleine. Récit.

Derrière la porte du 60, rue du Moulin à Givors, un léger brouhaha provient d'une autre, au fond à gauche. C'est là que se situe le local de l'association des anciens verriers de Givors. Un groupe est autour de la table : ils s'appellent André, Diego, Gilles, Raymond, René, Christine, Jean-Claude, Denise, Mercedes, Alain, Bruno, Laurent. Ils parlent de tout, entre une gorgée de café et un éclat de rire. Tous ont un lien avec l'ancienne verrerie : retraités ou encore en activité, femmes et filles de verriers, “spécialiste” des maladies professionnelles.

« Une maison qui a de l'avenir »

À l'origine, ce collectif n'avait pas vocation à s'engager dans une bataille judiciaire avec son ancien employeur. « Nous avons créé cette association avant la fermeture de l'usine en 2002, pour pouvoir prolonger le contrat de groupe de la mutuelle. » Lors de l'inauguration du local, en février 2004, Martial Passi, alors maire de Givors, lançait : « C'est une maison qui a de l'avenir. Il ne croyait pas si bien dire. Les anciens verriers ont véritablement scellé leur lien durant la lutte qu'ils ont menée pour tenter de sauver leur usine. » Sans l'intelligence collective et sans une intersyndicale unie, commente Alain, on n'en serait pas là. Cette union ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de “discussion honnête” entre nous. Mais nous parlons d'une seule voix. « Tous se souviennent des nuits blanches, de l'exaspération. » On a eu envie de hurler. Ensuite, nous avons accepté la situation, puis négocié. » André, lui, se souvient de ce jour où le PDG, “le roi de la sardine” est venu sur place. Il se

cachait. Il ne voulait pas venir nous parler. Avec le syndicat, on lui a dit : “Venez voir les gens que vous foutez dehors.” Finalement, il est sorti. Sans un mot, les salariés lui ont fait une haie d'honneur. Il y avait un silence de plomb. »

Il a fallu vingt-et-un mois pour fermer le site. Tous ont retrouvé un emploi. Mais « ce n'est pas une victoire. On voulait sauver l'usine. À Givors, il y avait ce quelque chose, cette culture de l'usine. On était une grande famille, avec un vrai savoir-faire », souffle Alain.

“ On voulait sauver l'usine. À Givors, il y avait ce quelque chose, cette culture de l'usine. ”

Alain, ancien verrier

Se serrer les coudes, au travail et dans la lutte pour l'emploi. Telle est l'origine de cette solidarité qui existe encore, quinze ans après la fermeture du site. « En janvier 2005, d'un coup, il n'y a plus eu de fumée, plus de bruit. » Et cette cheminée qui reste debout. Diego lance : « On avait tellement l'habitude de regarder ce machin là. » Aujourd'hui, cette cheminée est une “douleur” pour les ex-VMC et leur famille. « Un symbole qui rappelle que des salariés sont morts », lâche Mercedes.

Un combat judiciaire depuis 2009

Si l'association est toujours active, c'est parce qu'une autre activité est venue se greffer : celle de la reconnaissance de l'origine professionnelle des maladies dont souffrent beaucoup d'anciens verriers. Ce nouveau combat a commencé en 2009, à la suite d'une “enquête succincte de santé” sur les anciens salariés de la verrerie givordine. 127 des 208 verriers ayant répondu au questionnaire sont décédés ou sont gravement malades. À l'issue de cette étude, Laurent Gonon, docteur en gestion et coordinateur “maladies profes-



« On était une grande famille, avec un vrai savoir-faire. » Photo Laura STEEN

sionnelles” au sein de l'association, notait : « Nous constatons que le pourcentage de malades et particulièrement des cancers développés est dix fois supérieur à ce que l'on trouve dans une enquête menée par la médecine du travail sur 20 000 salariés. » Le chemin qui mène à une reconnaissance, dans un premier temps, puis à une indemnisation, est long. Plusieurs ne sauront jamais le fin mot de l'histoire, emportés par la maladie avant la décision de justice. Pour autant, ce com-

bat ne connaît pas de trêve. Les familles et anciens collègues se battent pour “faire reconnaître la douleur”. Ces dernières années, une poignée a obtenu la reconnaissance de l'origine professionnelle de leur(s) maladie(s). Ce vendredi-là, au cours de la permanence hebdomadaire des anciens verriers, la conversation est coupée par la sonnerie d'un téléphone. Un “collègue” a rendez-vous pour des examens médicaux.

Laura Steen

ZOOM

■ La verrerie de Givors, sur la liste des sites industriels amiantés ?

C'est l'un des combats que mènent les anciens verriers de Givors, depuis 2013. Le ministère du Travail n'a jamais classé le site comme “amiante”, estimant que la demande n'est pas fondée. Or, soulignent les ex-VMC, d'autres verreries semblables à celle de Givors et utilisant les mêmes produits ont été classées : Saint-Gobain emballage, Verrerie de Mazières et Verrerie de Bordeaux. Par la voix de leur avocat, maître Laforge, l'association a saisi le tribunal administratif de Lyon qui a rejeté cette demande en novem-



■ Les anciens verriers ont demandé au nouveau député de les soutenir. Photo L.S.

bre 2016. L'association a fait appel et attend aujourd'hui la décision de la cour administrative d'appel de Lyon. Avec le changement de gouverne-

ment, les verriers ont réitéré leur demande auprès des ministres de la Justice et du Travail dans un courrier commun daté du 19 août dernier. Ils écrivent : « Nous avons usiné cette matière [...] présente dans les barres de poussoirs, les plaques de pose soumises à ventilation, les doigts de ripage qu'il fallait traîner, percer, meuler et dont l'usinage ne produit pas de copeaux [...] mais de la poussière que l'on ôtait de la fraiseuse, d'abord avec une balayette et ensuite à l'aide d'une soufflette, ce qui avait pour effet de polluer tout l'atelier. » Ils questionnent les ministres : « Quelle quantité d'amiante faut-il

respirer et quel est le seuil de dangerosité de ce produit, sachant que pour la direction scientifique de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, [...] l'amiante est cancérigène sans seuil, il n'existe aucune limite en dessous de laquelle respirer cette fibre ne présente aucun risque. » Ce même 19 août, les verriers ont adressé un courrier au nouveau député de la 11^e circonscription du Rhône, Jean-Luc Fugit (LREM), lui demandant d'appuyer leur demande : « Beaucoup de nos camarades sont décédés de maladies liées à l'amiante. »